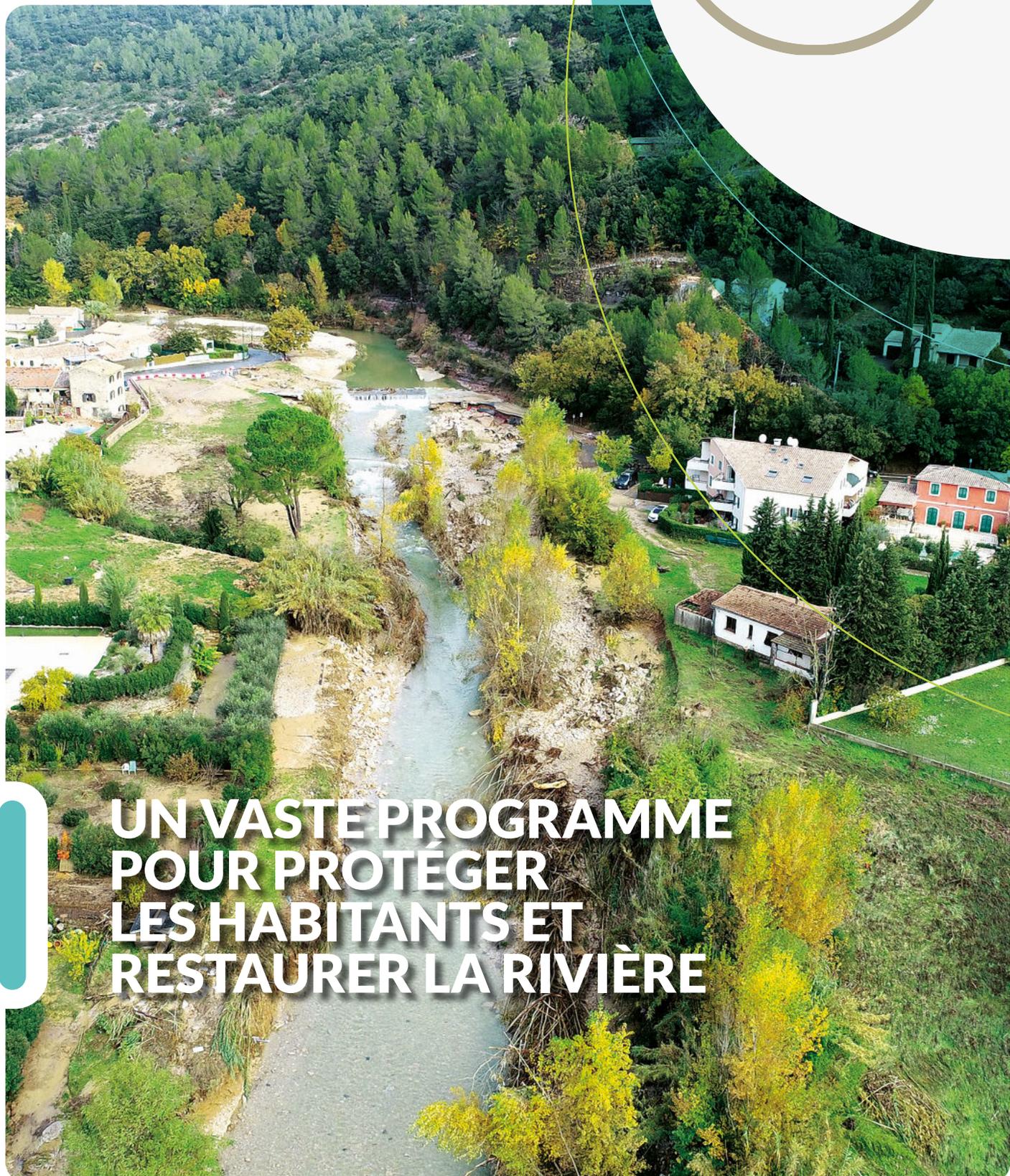


TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE
LA FLORIÈYE
DANS LA TRAVERSÉE
DE **TARADEAU**

Syndicat Mixte
de l'Argens

VAR

PAPI
PROGRAMME
D' ACTIONS DE
PRÉVENTION DES
INONDATIONS



**UN VASTE PROGRAMME
POUR PROTÉGER
LES HABITANTS ET
RESTAURER LA RIVIÈRE**

LA FLORIÈYE, RIVIÈRE MÉDITERRANÉENNE

Le bassin versant de la Florièye est sous l'influence d'un climat méditerranéen. Les précipitations sont généralement orageuses avec des cumuls importants sur une période très courte. Dans ce contexte climatique depuis plusieurs années, **la rivière connaît des assecs de plus en plus sévères et de plus en plus longs, elle est occasionnellement soumise à des crues violentes.**

PRÉVENIR LES INONDATIONS, UNE COMPÉTENCE DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS

Le Syndicat Mixte de l'Argens porte un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle du bassin versant de l'Argens. L'action 47 de ce programme prévoit la réalisation de travaux pour restaurer le bon fonctionnement de la Florièye et réduire le risque inondation dans la traversée de la commune de Taradeau.

Ces travaux, très attendus par l'ensemble des riverains, permettront d'éviter les dommages comparables aux dernières grandes crues, comme celle de novembre 2019.

UNE AMBITION PARTAGÉE

Améliorer le fonctionnement global de la Florièye en :

- ✓ limitant le risque inondation
- ✓ préservant et restaurant la faune et la flore



UN PROGRAMME DE TRAVAUX CONCERTÉ ET VALIDÉ PAR TOUS

Le choix du scénario final d'aménagement résulte d'un important travail de concertation avec l'ensemble des partenaires du projet (services de l'État, Agence de l'Eau, OFB, Fédération de pêche, Département, commune de Taradeau, propriétaires privés, voir chapitre 6.3 du dossier d'autorisation environnementale).

Le scénario adopté est celui qui répond le mieux aux objectifs du projet en regroupant les avis de l'ensemble des partenaires et en respectant sa faisabilité économique.

LES GRANDS TRAVAUX PRÉVUS

1 ÉLARGISSEMENT LOCALISÉ DU COURS D'EAU,

afin d'augmenter son écoulement sans débordement et réduire les inondations dans la traversée de Taradeau.

2 REPRISE ET CONFORTEMENT DE BERGES PAR DES ENROCHEMENTS ET DU GÉNIE VÉGÉTAL,

pour limiter l'érosion des rives qui menacent à court et moyen termes les aménagements riverains tels que le réseau d'eaux usées (risque de pollution)

3 PLANTATION D'UNE VÉGÉTATION ADAPTÉE SUR LES BERGES

qui en sont dépourvues, afin d'améliorer les habitats pour la biodiversité et la fonctionnalité écologique du cours d'eau.



4 EFFACEMENT DE DEUX PASSAGES À GUÉ,

obstacles gênants et peu adaptés aux crues, afin de rétablir la libre circulation des sédiments et des poissons le long de la rivière et ainsi faciliter le passage de l'eau lors des crues.

5 CRÉATION D'UNE VOIE D'ACCÈS AU HAMEAU SAINT-JOSEPH,

en raison de la suppression du gué amont et de la déstabilisation de la rive gauche qui ne permet plus d'accueillir une voie d'accès perchée en hauteur comme avant la crue de 2010.

6 CRÉATION D'UNE ZONE HUMIDE

dans l'ancien méandre en aval du pont, permettant à la fois de ralentir la dynamique de crue sans augmenter le risque d'inondation en aval, et de restaurer un habitat propice à la biodiversité, zone tampon entre le village et la rivière.



2

Reprise et confortement de berges par des enrochements et du génie végétal

Un cheminement piéton sera créé pour relier le quartier du Moulin au village

5

Création d'une voie d'accès au hameau Saint-Joseph

LES CHIFFRES CLÉS

850 MÈTRES DE RIVIÈRE CONCERNÉS PAR LES TRAVAUX

PLANTATION DE VÉGÉTATION SUR **1 KILOMÈTRE**

UNE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS JUSQU'À UN DÉBIT

160 M³/S

Q50

PROTECTION DE LA TRAVERSÉE DE TARADEAU JUSQU'À UNE CRUE CINQUANTENNALE (CRUE QUI A UNE POSSIBILITÉ SUR 50 DE SE PRODUIRE CHAQUE ANNÉE)

10 000 M³ DE MATÉRIAUX ANTHROPIQUES À ÉVACUER

3 800 M³ DE MATÉRIAUX NATURELS ISSUS DU SITE À DÉPLACER EN AVAL DU PROJET (zone de déchargement identifiée par un écologue)

LE CALENDRIER DES TRAVAUX

De façon à respecter le calendrier écologique et ainsi éviter au maximum les impacts sur la faune et la flore, il est prévu la réalisation des travaux en deux grandes phases nécessitant l'intervention sur plusieurs secteurs en même temps :

PHASE 1 à l'automne 2023

Création de la zone humide

Création du nouveau chemin de desserte en rive gauche en amont du gué aval

Reprise des berges rive droite en aval du gué aval jusqu'au pont de la RD10

PHASE 2 à partir de septembre 2024

Reprise des berges et du lit en rive droite en amont du gué aval, plantations

Fin des travaux estimée au 1^{er} trimestre 2025

De manière à limiter l'impact sur le milieu, les travaux seront réalisés pendant les périodes d'assec.

LES MESURES ENVIRONNEMENTALES

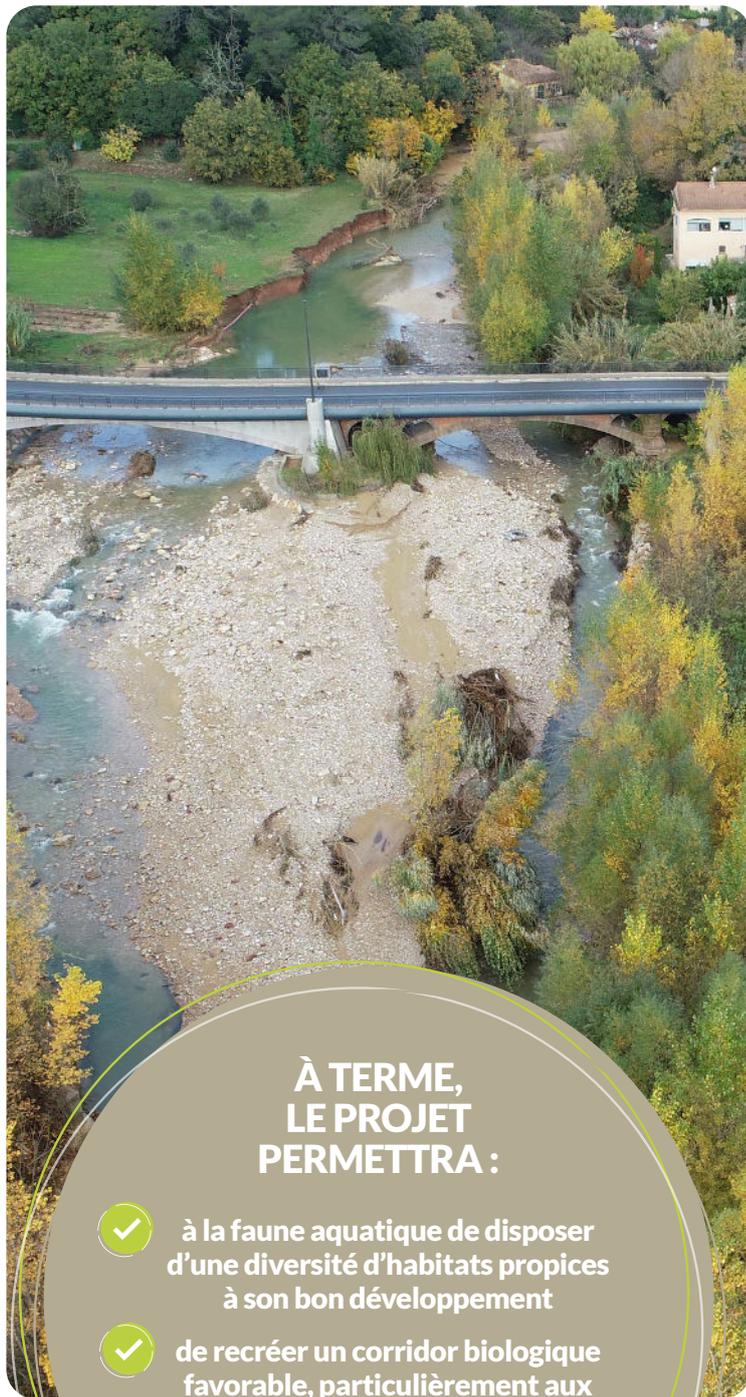
Le projet prévoit des mesures spécifiques afin d'éviter, de réduire, ou de compenser (ERC) l'impact potentiel sur la biodiversité avec notamment :

- Un évitement des secteurs à plus fort intérêt écologique,
- L'adaptation du calendrier d'intervention,
- L'aménagement des berges en pente douce,
- Le sauvetage des individus d'espèces protégées telles que la cistude,
- La gestion des Espèces Exotiques et Envahissantes (EEE),
- La recréation de zones de frayères pour le barbeau méridional et le blageon, poissons protégés,
- La restauration d'une zone humide au sein de l'ancien méandre comblé,
- Le suivi du chantier par un écologue et sensibilisation du personnel intervenant.

Grâce à l'application de ces mesures, le projet ne porte pas atteinte à la biodiversité et ne nuit pas au maintien des populations des espèces présentes sur le site initialement.

Pour plus d'informations :
contact@syndicatargens.fr
Tél. : 09 72 45 24 91

www.syndicatargens.fr



À TERME, LE PROJET PERMETTRA :

- ✓ à la faune aquatique de disposer d'une diversité d'habitats propices à son bon développement
- ✓ de recréer un corridor biologique favorable, particulièrement aux chauves-souris
- ✓ de retrouver une forêt alluviale adaptée et fonctionnelle